



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/265
21 juillet 2000

Cinquante-quatrième session
Point 121 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/691/Add.2)]

54/265. Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, notamment le paragraphe 93,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Prend acte du rapport du Secrétaire général¹ et approuve les observations et les recommandations consignées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires².

*98^e séance plénière
15 juin 2000*

¹ A/54/520/Add.1.

² A/54/868.